

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-106

OBJET : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DÉCHETS

DÉLIBÉRATION : 2022-106
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Les rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets doivent faire l'objet, en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une présentation par le Président de l'E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) compétent pour avis à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a présenté les rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets lors de sa séance du 29 juin 2022.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les maires des communes qui ont transféré ces compétences à un EPCI présentent en Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'ils auront reçus de l'E.P.C.I.

Dans les quinze jours qui suivent cette présentation, les rapports annuels sont mis à la disposition du public sur place à la Mairie, pendant au moins un mois, le public en étant avisé par voie d'affichage (article D.2224-5 du CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation des rapports annuels 2021 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

Le Conseil prend acte de la présentation des rapports annuels 2021 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022